

# FUTURA

## Acheter reconditionné : bonne ou mauvaise idée ?

Podcast écrit par Thibault Caudron et lu par Emma Hollen

Sites de revente, don, *upcycling*, brocantes, nombreuses sont les options aujourd'hui qui nous permettent d'acheter des biens sans forcément recourir systématiquement au neuf. Mais peut-être vous êtes-vous déjà fixé certaines exceptions. Un téléphone en plastique pour enfant oui, mais pas un vrai smartphone. Une bouilloire électrique, d'accord, mais pas un four. Ok pour des coussins, mais pas pour un canapé. Pour certains produits plus coûteux, fragiles ou susceptibles d'avoir subi des dommages invisibles, le neuf reste encore une option tentante, pour limiter les risques de mauvaises surprises. Mais si au lieu d'acheter neuf, je vous proposais de prendre le pari du... « comme neuf » ?

Bonjour à toutes et à tous, je suis Emma Hollen, et dans ce nouvel épisode de Futura Innovation, on fait le point sur le succès grandissant du reconditionnement.

*[Le thème de Futura News décliné sur un style hip hop calme et positif.]*

Changement climatique, crise économique, incertitude géopolitique, dans un contexte particulièrement difficile, le reconditionnement connaît un engouement de plus en plus présent dans le quotidien des Français et des Françaises.

Il fait partie de la dynamique plus globale de la seconde vie ou comment un produit est réutilisé au lieu d'être jeté. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs solutions ont été développées. Le recyclage, vous le connaissez bien, utilise la matière première d'objets pour créer de nouveaux matériaux. L'*upcycling*, aussi appelé surcyclage en français, consiste, lui, à offrir à un objet une fonction entièrement différente de celle qui lui était initialement attribuée. On transformera des palettes en sommier, des bouteilles en vases, etc. Il y a aussi le réemploi ou seconde main, donc céder à un tiers un objet dont on n'a plus l'usage, qui se développe particulièrement dans l'univers du vêtement ou des meubles. Et enfin, il y a donc le reconditionnement, qui va plus loin que la simple réparation, puisqu'il implique un contrôle technique et une mise aux normes globale de l'objet avant sa revente.

Si vous avez envie de racheter un iPhone par exemple, vous pouvez revendre votre ancien modèle sur Backmarket, eRecycle, ou même à des grandes enseignes de distribution, souvent pour un montant pas inintéressant. Ceux-ci se chargeront d'effectuer une révision complète de l'appareil, de remplacer les pièces défectueuses et de le repasser aux paramètres d'usine ; puis ils le revendront sur leur site à un prix attractif, en offrant généralement une garantie d'une à plusieurs années. Pour un iPhone justement, comptez entre quelques dizaines et plusieurs centaines d'euros d'économie selon les modèles et leur ancienneté.

Pas étonnant donc que la vente de modèles reconditionnés ait connu une hausse de près de 70 % depuis 2016 pour atteindre 3,2 millions de smartphones vendus en France, en 2022. Une performance à quelque peu relativiser, puisque ça ne représente encore qu'une

quinzaine de pourcents des achats, par rapport au neuf. Mais la dynamique est là. Et elle ne concerne pas seulement les téléphones portables. Selon l'étude YesYes-Happydemics, 42 % des Français ont déjà acheté un produit reconditionné, près de la moitié à plusieurs reprises. 58 % se sont procuré un smartphone, 26 % un ordinateur, 25 % du petit électroménager, 19 % une console de jeu et 15 % une tablette.

Si le reconditionné concerne beaucoup de secteurs où la technicité est forte, téléphonie et informatique en tête, mais aussi désormais les voitures, les vélos et les trottinettes électriques, il s'ouvre à d'autres champs comme le mobilier ou les articles de sport. Même les pneus sont rechapés, c'est-à-dire réutilisés après remplacement la bande de roulement et/ou des flancs !

La motivation principale des clients du reconditionnement reste bien évidemment le prix. Selon une étude IFOP de 2023, c'est le critère principal pour 39 % des répondants, contre seulement 11 % en faveur de la préservation de l'environnement. Le prix d'un appareil reconditionné est en moyenne 30 à 70 % moins élevé que celui du neuf, et jusqu'à 75 %, estime l'Ademe en fonction de son état, de la marque et du modèle. Une bonne occasion, donc, de réaliser de sacrées économies ou de pouvoir s'offrir des produits plus haut de gamme, ce qui n'aurait pas été possible avec du neuf.

*[Une musique dans un style similaire à la première, sur une autre mélodie.]*

Bien. Mais si le marché du reconditionnement n'a pas complètement bouleversé les habitudes d'achat des consommateurs, c'est notamment à cause de la qualité du produit une fois remis sur le marché. L'étude IFOP révèle que c'est l'opinion de 32 % des répondants à son étude : la crainte que la durée de vie du produit soit courte, notamment à cause de la batterie. Une vaste enquête nationale avait d'ailleurs été menée entre 2020 et 2021 sur le sujet par la DGCCRF, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Elle a constaté des anomalies plus ou moins importantes dans 62 % des établissements contrôlés. Tout ça n'est pas très rassurant et pourtant cela signifie que le secteur du reconditionnement est surveillé et encadré, notamment par le décret n°2022-190 du 17 février 2022. L'usage du terme « reconditionné » était par exemple abusif dans certains cas, puisque cette appellation impose des tests sur les fonctionnalités de l'objet et parfois une remise en état. Autre écueil : l'information précontractuelle en matière de garanties légales était parfois inexacte alors qu'elle est obligatoirement de deux ans, comme pour les produits neufs. Enfin, le dernier problème concernait des critères de certification qui étaient souvent utilisés pour des processus de contrôle internes, alors que le cadre légal oblige à recourir à un organisme extérieur accrédité. Dans ce domaine, il existe pourtant plusieurs labels comme QualiRépar, Qualicert – pour tous les professionnels de la réparation et du reconditionnement –, Ordi 3.0 dans le cas spécifique des ordinateurs, et RECO pour celui des smartphones. Ils garantissent un haut niveau de qualité de reconditionnement tout en respectant les normes environnementales.

Et justement, à ce propos, une question se pose : est-ce que le reconditionnement est véritablement bon pour la planète ? C'est qu'a étudié l'Ademe avec son « Évaluation de l'impact environnemental d'un ensemble de produits reconditionnés », dans cinq familles de produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ouf, les conclusions sont positives ! Oui, le reconditionnement permet un gain significatif de ressources et d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à la production d'un équipement neuf, quelle que soit la famille de produit ; de -18 à -87 % d'impact annuellement. Côté ordinateurs, il permet par exemple d'éviter

l'extraction de 127 kg de matière par année d'utilisation. Pour le téléphone, ce sont 76,9 kg de matières premières et 24,6 kg de CO2 en moins par année d'utilisation. Multipliés par le nombre d'appareils achetés, c'est considérable ! Sachant que le secteur de la tech représente aujourd'hui 4 % des émissions mondiales de CO2, dont la moitié est causée par la production des produits, l'enjeu est d'importance.

Petit bémol cependant, souligne l'Ademe : ce gain environnemental varie en fonction de plusieurs facteurs principaux. D'abord la durée de vie de l'équipement. Dans le cas où le reconditionnement intervient avant la fin de la première vie théorique et/ou fait intervenir le changement de nombreuses pièces, l'impact d'un produit reconditionné peut être équivalent voire supérieur à celui d'un équipement neuf conservé de nombreuses années. Ensuite, tout dépend aussi du taux et du type de changement de pièces. Dans le cas d'un ordinateur portable, la production d'écrans, de batteries, de barrettes de RAM et de disques durs neufs nécessite de grandes quantités d'énergie, de ressources et d'eau. Enfin le gain environnemental est d'autant plus important si le reconditionneur est proche de son marché et que le pays d'approvisionnement des pièces n'est pas à l'autre bout monde ! Vérifiez donc bien ces conditions avant d'acheter.

En conclusion, le reconditionnement, oui ! D'autant plus s'il est local et réalisé le plus tard possible dans la vie de l'équipement avec des composants réutilisés et garantis.

C'est tout pour cet épisode de Futura Innovation, rédigé par Thibault Caudron. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, abonnez-vous dès à présent à Futura News, et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire sur vos apps d'écoute préférées. Cette semaine, je vous invite à découvrir notre dernier épisode de Science ou Fiction, dans lequel Melissa Lepoureau répond à la question « Les appareils Apple sont-ils impossibles à pirater ? », ça tombe bien ! Pour le reste, je vous souhaite une excellente journée ou une très bonne soirée et je vous dis à la prochaine dans Futura Innovation.